

POLITIQUES

Des emplois saisonniers à (mieux) qualifier ?

Les emplois saisonniers ne se réduisent pas aux jobs d'été des étudiants ou aux sports d'hiver. Le ministère du Tourisme lance une mission de réflexion pour sécuriser ces parcours.

Au-delà de la question du logement des saisonniers (1), les communes sont de plus en plus portées à se sentir concernées par l'emploi des saisonniers. La montée du chômage accentue cette préoccupation. L'expérimentation qui vient de démarrer sur le pays Blaisois est une illustration (lire encadré). Comme le sont également les initiatives des maisons de l'emploi du pays d'Auray dans le Morbihan (avec son espace saisonnier internet notamment) ou du Périgord noir qui, depuis deux ans, essaye d'intégrer les emplois saisonniers dans une approche de gestion territoriale des emplois et compétences.

50 000 à 100 000 emplois non pourvus

« La réalité de l'emploi saisonnier c'est que ce sont aussi des travailleurs locaux et de pluriactifs, autrement dit des personnes qui peuvent passer de la réfection de toitures aux remontées mécaniques, avec des successions de statuts d'indépendant puis de salarié, ce qui n'est pas sans poser de complications », explique Jacqueline Fabre, directrice d'ALATRAS (2). Les chiffres rappellent, quant à eux, que le tourisme est un secteur gourmand en emplois saisonniers (400 000, soit 19 % selon le ministère du Tourisme), avec en tête de file les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Mais l'agriculture l'est



également (860 000 contrats saisonniers en 2011, soit 40 % de l'emploi salarié agricole selon la MSA), ainsi que le bâtiment, l'agroalimentaire et, bien sûr, l'animation.

Dans certains territoires, les saisons et activités peuvent, sur le papier, se compléter. Mais plusieurs freins font obstacle à cet enchaînement : l'information, la forma-

Si les emplois sont là, ils ne profitent pas toujours aux travailleurs locaux

tion (requis ou supposée), le manque de sécurité du parcours... Résultat : si les emplois sont là, ils ne sont pas toujours pourvus, ou ne profitent pas aux travailleurs locaux. Ces territoires cherchent donc à « sécuriser ces parcours ». Ce qui est censé servir autant les territoires,

les salariés que les entreprises : celles-ci gagnent en qualification et fidélisation de leurs salariés tandis que les salariés valorisent leurs compétences et stabilisent un parcours, et les territoires leur développement.

Cette question est un thème transversal aux maisons et espaces de saisonniers qui ont été ouverts le plus souvent à l'initiative de collectivités, dont la plus ancienne il y a vingt ans en Tarentaise. Mais les outils manquent, explique Joël Giraud, député des Hautes-Alpes et maire de L'Argentière-la-Bessée (2 400 habitants au cœur de l'arrondissement de Briançon), une « circonscription où 80 % des gens dépendent de la saison et de la pluriactivité ». Ses espoirs se portent donc sur la mission qui vient d'être lancée sous l'égide du ministère du Tourisme, en lien avec le ministère de l'Emploi. Chargée d'« optimiser le potentiel emploi de la filière touristique » (dont 50 000 à 100 000 emplois sont non pourvus), elle doit notamment porter « une attention particulière à la question de l'emploi des saisonniers » afin de « faire des propositions pour mieux sécuriser leur parcours professionnel ». Ses conclusions sont attendues en juin.

Emmanuelle STROESSER

(1) Voir Maires de France d'avril 2013, p. 42.
(2) Association nationale des lieux d'accueil des travailleurs saisonniers. www.alatras.fr

→ LE PAYS BLAISOIS VEUT FABRIQUER DES « BOUCLES SAISONNIÈRES »

Sur les communautés de communes du Grand Chambord et d'agglomération Blois Agglopolys (41), 60 % des emplois dans l'agriculture et le tourisme sont saisonniers, occupant près de la moitié des emplois saisonniers du département. En association avec la maison de l'emploi du Blaisois, elles expérimentent cette année le projet Trans Valoire (<http://transvaloire.com>). Il part du principe que « l'emploi saisonnier n'est pas voué à

rester précaire, ni réservé à un certain nomadisme » mais « peut être sédentaire et de proximité dans la logique multi-compétence ou multi-employeur ». Il s'agit de trouver l'articulation entre les métiers, les employeurs, les saisons pour « stabiliser les emplois ». Cela doit notamment passer par une plus grande visibilité de ces emplois (20 % seulement des offres émises le sont par Pôle emploi) et la création de « boucles saisonnières ».